

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1111

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui présente le bilan de l'ensemble des mesures prises ces quinze dernières années pour favoriser l'égalité d'accès aux soins dans les territoires ainsi que les effets attendus de ces mesures à l'horizon 2028.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de présenter un bilan de l'ensemble des mesures prises ces dernières années pour améliorer l'égalité d'accès aux soins dans les territoires ainsi que les effets attendus de ces mesures à l'horizon 2028. En prenant de la hauteur sur l'ensemble des mesures adoptées et mises en œuvre concernant les déséquilibres de la démographie médicale dans les territoires et les difficultés territoriales d'accès aux soins qui en résultent, nous pourrions ainsi établir des lignes de force et déterminer ce qu'il reste à accomplir.